



POUVOIRS DE VILLE

Nos propositions pour les élections municipales 2026



PACTE DU
POUVOIR
DE VIVRE

SOMMAIRE

Introduction



Alimentation -
Agriculture



Logement



Participation citoyenne
et lien social



Éducation
- Jeunes



Préservation des terres,
de la biodiversité et accès
à la nature



Économie
circulaire



Développement
économique et emploi



Eau



Santé et accès
aux soins



Adaptation au
changement
climatique



Solidarités



Énergie



Services publics,
services au public



Mobilités



Accès aux vacances
et au répit

Introduction

Pouvoirs de ville

Partout en France, nos concitoyennes et concitoyens attendent des réponses concrètes à leurs difficultés et aspirations quotidiennes, mais aussi une vision qui redonne du sens à l'action publique. Dans un contexte de crises sociales, écologiques et démocratiques, les communes et intercommunalités apparaissent plus que jamais comme des lieux d'espoir et de transformation, des lieux d'action et d'engagement. Les citoyen·nes font confiance à leurs élu·es locaux·ales car ils savent que leurs décisions peuvent se prendre au plus près de la vie réelle et sont ancrées dans leur quotidien. C'est à partir de cette conviction qu'a été rédigé ce document.

Le Pacte du pouvoir de vivre y formule des propositions pour les élections municipales de 2026, guidé par une ambition : **tendre vers des villes et des intercommunalités où chacune et chacun, quels que soient son âge, son revenu, son origine ou son lieu d'habitation, peut trouver sa place, participer, respirer, se projeter.** Où chacune et chacun a le pouvoir de vivre dignement dans un environnement sain.

Nous savons que les communes et les intercommunalités ne peuvent pas tout. Mais elles peuvent beaucoup. Elles peuvent agir sur le logement, l'accueil de la petite enfance, l'éducation populaire, l'économie circulaire, l'emploi, l'eau, l'énergie, la transition écologique, la participation citoyenne, les solidarités, l'accès aux droits, aux services publics

ou encore aux temps de la vie. Elles peuvent faire **le choix d'une politique publique qui relie** plutôt qu'elle ne divise, qui partage le pouvoir plutôt qu'elle ne l'accapare.

Ces propositions ne forment pas un modèle unique, encore moins une recette toute faite. Elles doivent inspirer et nourrir chaque territoire, s'adapter à chaque contexte. Les réalités rurales, semi-rurales, périurbaines et urbaines sont différentes, mais elles peuvent tendre vers une même aspiration : **organiser le vivre ensemble, protéger et émanciper.**

Derrière chacune de ces mesures, il y a aussi une idée essentielle : la manière d'exercer le pouvoir compte beaucoup dans la qualité des décisions elles-mêmes. Construire une ville du pouvoir de vivre, c'est transformer la gouvernance locale. C'est reconnaître la société civile organisée – associations, syndicats, acteurs de terrain – comme une **force de proposition et de co-construction des politiques publiques.** C'est mobiliser les citoyen·nes pour les rendre acteur·trices de leur lieu de vie.

Ce document n'est pas un catalogue. C'est une boussole pour celles et ceux qui veulent faire de leur commune un espace d'égalité et de solidarité, un cadre de vie sain et durable, le territoire d'une démocratie vivante. **Une invitation à agir, ici et maintenant, pour que le pouvoir de vivre et d'agir devienne réalité dans chaque territoire.**



Logement

LE CONSTAT

En France, de nombreuses personnes n'ont aujourd'hui pas les moyens de se loger dignement, et certaines ne peuvent même pas accéder à un logement. Dans un grand nombre de villes, le marché locatif est saturé, les prix sont prohibitifs et l'offre de logements sociaux reste insuffisante. Des millions de ménages vivent ainsi dans des passoires thermiques, des logements insalubres, mal isolés et inadaptés à leurs besoins fondamentaux.

Si les municipalités ne peuvent compenser à elles seules toutes les défaillances de l'État en la matière, elles disposent néanmoins de leviers d'action pour améliorer la situation à l'échelle locale.

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Produire du logement accessible

La nécessité de produire des logements, en particulier dans les zones tendues, se traduit notamment par des programmes de construction qui doivent articuler mixité sociale, cadre de vie et respect du Zéro artificialisation nette (ZAN). Mais produire passe aussi par l'optimisation de l'existant et la transformation des bâtiments en logements.

→ **Respecter la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)**: 20 à 25 % de logements sociaux dans chaque commune dite tendue: ce principe de solidarité nationale doit être pleinement appliqué, tout en veillant à garantir une réelle diversité des types de logements sociaux – notamment les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), destinés aux ménages à très faibles revenus. Selon la situation de chaque municipalité, il convient, a minima, de s'engager dans une démarche de rattrapage adaptée au retard constaté.

→ **Systématiser, dans les zones tendues, la mixité programmatique au sein des opérations de logement d'envergure**, en y intégrant une part minimale de logements sociaux (dont le pourcentage ne doit pas faire baisser le taux fixé par la loi SRU) ainsi que des logements en accession sociale.

→ **Inciter à la transformation de locaux d'activité ou de bureaux en logements**, notamment par une modification du Plan local d'urbanisme (PLU). Avec l'évolution des modes de travail, de

En chiffres

15 millions

de personnes fragilisées par la crise du logement, dont **7 millions** sont en difficulté pour faire face aux dépenses liées à leur logement*.

+ de 4 millions

de passoires énergétiques parmi les résidences principales en France soit près de **14 %** d'entre elles**.

84 000 logements sociaux financés en 2024 contre **124 000** en 2016***.

*Fondation pour le Logement - 2022

**Observatoire national de la rénovation énergétique - 2024

***Fondation pour le Logement - 2025

nombreux espaces vacants peuvent être réhabilités et contribuer à atténuer la crise du logement. En Île-de-France, ce potentiel représenterait par exemple jusqu'à 150 000 logements, en transformant environ 5 millions de m².

→ **Travailler à l'optimisation foncière dans les plans d'urbanisme, en concertation avec les propriétaires fonciers**: la sobriété foncière impose d'identifier de nouveaux potentiels constructibles déjà intégrés au tissu urbain, afin de permettre le développement de nouvelles constructions de logements.

Rénover

Selon le rapport de la Fondation pour le Logement publié en 2025, 30 % des ménages ont eu froid dans leur logement en 2024 et 42 % d'entre eux déclarent avoir souffert de la chaleur chez eux au moins une journée en 2024. Les passoires thermiques génèrent ainsi de l'inconfort, des factures énergétiques plus élevées et sont par ailleurs responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre.

→ **Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation** : en l'absence d'un Espace Conseil France Rénov' à proximité, mettre en place un guichet unique « rénovation » à destination des habitant-es. Ce guichet aurait pour mission de les accompagner dans la définition technique de leur projet, de les informer sur les aides financières disponibles et de les orienter vers des professionnels agréés sur le territoire.

→ **Impulser une politique de rénovation des logements sociaux en partenariat avec les bailleurs sociaux** : réaliser un audit énergétique approfondi servant de base à l'élaboration d'un plan

de rénovation des logements sociaux, priorisant les travaux selon leur degré d'urgence et intégrant des mesures d'adaptation aux vagues de chaleur.

→ **Développer des chantiers d'auto-rénovation** : selon l'ADEME, 30 à 40 % des gestes de rénovation sont déjà réalisés par les particuliers eux-mêmes, seuls ou avec l'aide de leur entourage. Afin de favoriser la transmission des savoir-faire en matière de rénovation, la commune peut lancer ou soutenir des chantiers participatifs, en partenariat avec des acteurs associatifs reconnus, pour contribuer à la lutte contre les passoires et les bouilloires énergétiques.

→ **Rendre 100 % des logements neufs ou réhabilités accessibles aux personnes en situation de handicap**, en priorité au sein du parc social municipal, pour toutes les nouvelles constructions et réhabilitations.

- Réaliser un diagnostic d'accessibilité systématique dans les logements sociaux existants, en collaboration avec des personnes ressources (ergothérapeutes, associations spécialisées, etc.), afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité et les besoins spécifiques.
- S'appuyer sur cet audit pour élaborer un plan de rénovation assorti d'un calendrier précis.
- Veiller également à la bonne accessibilité des logements en construction, avec l'appui de ces mêmes personnes ressources.
- Organiser des formations à l'accessibilité universelle à destination des agents et des partenaires.

Réguler pour favoriser l'accès au logement

La crise du logement frappe des millions de personnes, notamment les jeunes actifs-ves et les étudiant-es, qui peinent à se loger, ainsi que les familles dont le pouvoir d'achat est fragilisé par le coût croissant du logement. Selon l'Union sociale pour l'habitat (USH), environ 3 millions de personnes sont aujourd'hui en attente d'un logement social adapté à leurs besoins. Par ailleurs, de nombreux logements restent difficilement accessibles, car trop souvent inadaptés aux différents types de handicap ou à la perte d'autonomie. La commune ou l'intercommunalité dispose de leviers pour réguler les effets néfastes du marché et agir en faveur de parcours résidentiels plus justes et durables.

→ **Déployer l'encadrement des loyers dans les zones urbaines de plus de 50 000 habitant-es** : les expérimentations menées dans plusieurs grandes villes (Paris, Lyon, etc.) ont démontré leur efficacité. Sa généralisation permettrait de modérer les prix et de renforcer l'accessibilité financière des logements. Il convient également de veiller à sanctionner les abus, qu'ils concernent les niveaux de loyers ou la qualité des logements proposés à la location.

→ **Limiter le développement des résidences secondaires au sein du parc locatif classique** : porter à son maximum le taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires.

→ **Réguler les meublés touristiques** : limiter le nombre de résidences secondaires autorisées à être mises en location et réduire au maximum la durée annuelle pendant laquelle ces logements peuvent être loués.

→ **Lutter contre le logement indigne** :

- Mettre en place ou renforcer les moyens d'action des Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) afin qu'ils puissent intervenir et engager, en lien avec la préfecture et les autres acteurs concernés, les procédures nécessaires pour accélérer la résolution des situations problématiques.
- Sensibiliser la population – par une communication active et des permanences physiques – pour favoriser l'efficacité de la lutte contre l'habitat indigne.

→ **Lutter contre la vacance foncière** : mobiliser les propriétaires privés et institutionnels.

→ **Soutenir l'accès à la propriété des ménages modestes** en promouvant des dispositifs tels que le Bail réel solidaire (BRS), qui leur permettent de devenir propriétaires d'un logement neuf situé en zone tendue, à un prix abordable.

Favoriser l'innovation et le lien social

Les communes peuvent mener une politique d'urbanisme permettant de recréer du commun et éviter l'entre-soi, en fixant notamment des quotas de mixité sociale et soutenant des projets d'habitats alternatifs.

→ **Favoriser la mixité sociale en complément de l'instauration de quotas de mixité sociale dans les nouveaux projets publics (voir plus haut) :** inciter les partenaires privés locaux à adopter la même démarche, notamment par le biais d'avantages fiscaux et de subventions. Promouvoir les bénéfices de la mixité sociale auprès des habitant-es à travers des campagnes de sensibilisation et l'organisation d'événements dédiés.

→ **Développer des habitats partagés et inclusifs :** favoriser l'intervention d'associations assurant une mission d'intermédiation, afin de rompre l'isolement des personnes âgées tout en facilitant le logement d'étudiant-es, de jeunes actifs, ves ou de travailleurs-euses saisonniers. Dans le même esprit, encourager la création d'initiatives favorisant les rencontres intergénérationnelles.

→ **Des conditions de vie dignes dans les aires d'accueil pour les gens du voyage :**

- Garantir leur entretien régulier et l'accès aux services essentiels (eau, électricité, déchets).
 - Développer les logements sociaux adaptés et les terrains familiaux.
-



Éducation - Jeunes

LE CONSTAT

Les premières années de vie des enfants, tout comme l'environnement dans lequel ils grandissent et apprennent, sont déterminantes. Pourtant, notre système d'accueil et d'éducation connaît aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements, susceptibles de nuire à leur épanouissement et de peser toujours davantage sur les parents comme sur les professionnel·les du secteur. Bâtiments surchauffés l'été et difficiles à chauffer l'hiver, manque de personnel, centres d'accueil saturés, sécurité insuffisante, activités limitées... les défis à relever sont nombreux.

Les municipalités ont un rôle majeur à jouer pour apporter des réponses concrètes et adaptées à ces enjeux.

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Petite enfance : répondre à la demande

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes ont la responsabilité d'organiser l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Pour tenir ce rôle, les municipalités devront recenser les besoins, diversifier les solutions d'accueil de qualité et accessibles financièrement et contribuer à rendre plus attractifs (conditions de travail et rémunérations) les métiers de la petite enfance.

→ **Assumer pleinement le rôle d'autorité organisatrice du jeune enfant** dans le cadre du service public de la petite enfance. Pour ce faire, recenser en premier lieu et en continu les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles, tant en matière de services que de modes d'accueil.

→ **Rendre plus attractifs les métiers de la petite enfance** : proposer des

formations adaptées aux besoins et aux spécificités du territoire, des offres de stage et d'apprentissage en lien avec les structures existantes, et des campagnes d'information auprès des jeunes.

→ **Améliorer la reconnaissance salariale des professionnel·les de la petite enfance** en appliquant le bonus attractivité soutenu par la branche Famille : exercer le droit de prendre une

En chiffres

60,3 places disponibles pour 100 enfants de moins de 3 ans tous modes d'accueil confondus (crèches, assistant·es maternel·les, salarié·es à domicile ou écoles préélémentaires)*.

10 000 professionnel·les manquant·es dans les crèches aujourd'hui et 377 600 places d'accueil **en moins** d'ici 2030 chez les assistant·es maternel·les du fait des départs à la retraite**.

90 % des parents travaillant en horaires atypiques considèrent qu'il est difficile de trouver un mode d'accueil pour leurs enfants compte tenu de leur rythme de travail***.

Les écoles représentent **30 %** de la consommation énergétique des bâtiments communaux, ce qui en fait le type de bâtiment le plus consommateur d'énergie****.

*Observatoire national de la petite enfance - 2024

**Rapport annuel du secteur des particuliers employeurs

***Mutualité Française - 2021

****Ministère de l'Éducation nationale - 2025

délibération administrative permettant la mise en œuvre d'une revalorisation salariale de 100 euros, majoritairement financée par la branche Famille.

→ Rendre les modes de garde accessibles à toutes et tous :

- Diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance et la répartir équitablement sur le territoire, en soutenant notamment l'implantation de structures associatives, mutualistes, relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que de lieux d'accueil parent-en-

fant dans les quartiers les moins bien dotés.

- Rendre visibles les assistant-es maternel-les du territoire, ainsi que leurs disponibilités actuelles et à venir, afin d'améliorer l'information des parents.
- Mettre en place un tarif social pour les garderies, destiné aux familles les plus précaires.

→ **Créer des espaces dédiés à l'accueil de professionnels du médico-social et aux rééducations sur place (salles de rééducation, locaux pour les soins et les changes, etc.)** : saisir toutes les opportunités – construction, rénovation ou réaffectation de locaux disponibles – pour les mettre en place.

Des écoles adaptées aux défis actuels et à venir

Malgré les efforts engagés par un certain nombre de municipalités, trop d'écoles demeurent aujourd'hui inaccessibles à toutes et à tous, et se révèlent souvent être de véritables passoires thermiques.

Il revient aux communes de rendre les établissements scolaires de leur territoire inclusifs – conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées – et propices à un cadre d'apprentissage confortable pour les élèves, les enseignant-es et l'ensemble du personnel.

→ **Rénover thermiquement les écoles** : après avoir évalué la performance énergétique de l'ensemble des établissements publics du territoire, prioriser les

interventions en fonction des urgences climatiques et sanitaires. Associer les équipes éducatives, les parents et les élèves dès la phase de conception des

projets, ainsi que dans le suivi des chantiers. Informer les habitant-es des objectifs, du coût et du calendrier des travaux de rénovation.

→ **Rendre les écoles accessibles aux enfants en situation de handicap** : à la suite d'un état des lieux de l'accessibilité des établissements scolaires du territoire, mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité des bâtiments inadaptés, en priorisant les interventions selon les besoins les plus urgents recensés.

Aider à l'épanouissement de nos enfants

Les communes et intercommunalités, acteurs de proximité, peuvent favoriser l'épanouissement des enfants en améliorant l'accueil périscolaire, l'accès aux activités culturelles et sportives, et en menant des actions de prévention. Elles peuvent également agir en faveur de la santé mentale des jeunes, notamment à travers la formation des professionnels et la coordination renforcée des partenaires locaux.

→ Améliorer les conditions d'accueil en périscolaire et dans les centres de loisirs

- Soutenir les projets éducatifs, artistiques et sportifs, et diversifier les activités proposées en partenariat avec les acteurs associatifs.
- Garantir des temps périscolaires inclusifs, financièrement accessibles et adaptés aux besoins des familles, notamment celles confrontées à des horaires atypiques.
- Veiller à de bonnes conditions de travail, à la reconnaissance des animateur-ices, et assurer leur formation continue.

- Travailler à l'amélioration de l'accessibilité des activités parascolaires pour les enfants en situation de handicap, en lien avec des acteurs spécialisés, notamment les associations.

→ **Améliorer l'accès aux équipements culturels et sportifs**, soutenir les projets de vacances ou sorties culturelles familiales.

→ **Mener des campagnes d'information et de prévention dans les écoles** : en complément du rôle des parents, offrir à tous les enfants, en partenariat avec les associations et les acteurs locaux, un accès à des actions de sensibilisation

autour d'enjeux essentiels tels que l'hygiène, l'alimentation, le recyclage, la vie affective et sexuelle, ou encore la prévention du harcèlement.

→ Prévenir et agir pour la santé mentale des jeunes :

- Former les professionnel-les relevant de la collectivité et en contact direct avec les jeunes à la détection des fragilités psychologiques.
- Mettre en place une procédure claire de signalement et d'accompagnement, permettant de faire remonter les situations préoccupantes et de proposer un suivi adapté, en partenariat avec les acteurs concernés (Éducation nationale, ARS, Département, associations de santé mentale, mutuelles, etc.).

Pour l'autonomie et l'inclusion des jeunes adultes

Un grand nombre de jeunes adultes rencontrent aujourd'hui des difficultés d'insertion, de participation citoyenne et d'accès à des espaces de socialisation. Les communes peuvent y répondre en les associant, ainsi que le tissu associatif local, à la construction de solutions adaptées à leurs besoins et à leur réalité.

→ **Instaurer un Comité Jeunes** qui aurait pour objectif la mise en œuvre de projets à destination de la jeunesse sur le territoire et disposerait pour cela d'un budget dédié. Ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, il intégrerait à la fois des jeunes désigné-es par les associations de jeunesse de la ville pour les représenter, des jeunes élu-es dans leur lycée, leur université ou leur lieu de travail, ainsi que des jeunes tiré-es au sort afin de refléter la diversité sociale et territoriale de la commune.

→ **Soutenir les structures d'accueil dédiées aux jeunes adultes** (centres sociaux, espaces jeunes, missions locales, etc.) ainsi que les dispositifs d'appui à la formation des professionnel·les de la jeunesse.

→ **Renforcer la cohésion sociale** en formant les agent.es municipaux aux enjeux de l'aller-vers, de la médiation et à la prévention des discriminations.

→ **Garantir une offre de restauration de proximité et accessible** financièrement pour les étudiant.es via un conventionnement entre les CROUS et les lieux de restauration collective de la ville.



Économie circulaire

LE CONSTAT

Avec la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGECE (2021), la France s'est engagée à transformer son modèle de production et de consommation en un modèle plus durable qui ne gaspille plus les ressources mais les réutilise, les revalorise et les recycle. Dans ce changement de pratiques, les municipalités jouent un rôle majeur. Les actions à engager par les collectivités sont multiples et nécessaires pour transformer nos usages et notre modèle.

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Mettre en œuvre une économie circulaire

Pour contribuer à la lutte contre le gaspillage des ressources et à une meilleure gestion des déchets, les communes et intercommunalités disposent de leviers leur permettant d'encourager des pratiques plus durables, solidaires et locales, fondées sur un modèle d'économie circulaire respectueux de l'environnement et créateur d'emplois.

→ Favoriser le réemploi solidaire

- Mettre à disposition des espaces pour le développement de points d'accès au réemploi solidaire.
- Soutenir des projets structurants de revalorisation des déchets
- Faciliter l'accès aux gisements (collecte des encombrants par des structures de l'ESS, présence en déchetterie, gestion de sites de tri, etc.).
- Permettre aux structures du réemploi solidaire de déposer gratuitement en déchetterie les déchets ultimes qu'elles collectent.

→ **Structurer et généraliser le réemploi des déchets à l'échelle intercommunale** en dotant chaque EPCI d'un schéma directeur de développement du réemploi, inséré dans le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

→ **Adapter la stratégie d'achats publics pour soutenir les structures de réemploi** : afin d'atteindre ces objectifs et de collaborer efficacement avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), les collectivités doivent intégrer

En chiffres

345 millions

de tonnes de déchets produits par an en France en 2022*.

70 kg de plastique sont consommés tous les ans par chaque personne dans le pays**.

Environ **810 000** emplois dans l'économie circulaire, dont la moitié pour la réparation et le retraitement des déchets***.

* Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement (SDES) - 2024

** ADEME - 2024

*** SDES - 2021

systématiquement des clauses sociales et environnementales dans leurs cahiers des charges. Cela passe notamment par la réservation de certains marchés aux structures de l'ESS et/ou de l'insertion par l'activité économique, ainsi que par la mise en place de systèmes d'acquisition dynamiques ou la division des lots de prestations pour faciliter l'accès à la commande publique.

→ **Utiliser des matériaux durables dans la rénovation et la construction des bâtiments publics** : intégrer cet impératif dans les cahiers des charges des commandes publiques, collaborer avec des acteurs privés labellisés – en lien avec des partenaires tels que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) – et former les agents aux pratiques de construction et de rénovation durables.

Réduire les déchets et lutter contre la pollution plastique

Chaque année, 140 milliards de produits ménagers jetables sont mis sur le marché en France (ministère de la Transition écologique). Malgré la loi AGEC de 2020, la faible mobilisation de certains acteurs économiques empêche d'atteindre les objectifs de réduction des déchets et de préservation des ressources. Les communes doivent montrer l'exemple en adoptant des pratiques exemplaires, en sensibilisant les acteurs locaux et en mobilisant la population contre la pollution plastique et le gaspillage des ressources.

→ **Supprimer le plastique à usage unique :** conditionner la mise à disposition de locaux ou d'équipements municipaux à l'interdiction du plastique à usage unique lors de tous les événements organisés sur le territoire (sportifs, culturels, etc.), et proposer des solutions alternatives réutilisables pour accompagner cette transition.

→ **Former les professionnel·les à la réduction de l'usage du plastique :** mettre en place, à destination des élu·es et des agent·es de la collectivité, un plan de formation dédié à la réduction du plastique dans les cantines, crèches, fédérations sportives, bâtiments publics, etc. Ce dispositif pourra être déployé en partenariat avec des acteurs spécialisés, notamment issus du milieu associatif.

→ **Soutenir les initiatives citoyennes de collecte des déchets :** encourager et accompagner les actions citoyennes et associatives de ramassage dans les espaces naturels du territoire.

→ **Sensibiliser les habitant·es à la gestion et à la réduction des déchets :** organiser des ateliers interactifs pour promouvoir les enjeux et les bonnes pratiques, en partenariat avec les acteurs associatifs, et les déployer dans les écoles, les entreprises et divers lieux de vie communaux afin de toucher un public large et diversifié.

→ **Développer le tri à la source des bio-déchets :** mettre en place des espaces de compostage partagé ou des dispositifs de collecte séparée, à proximité des lieux de vie. Accompagner ces actions par une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des habitant·es, à travers les supports de communication municipaux, les événements publics et des ateliers pédagogiques dans les écoles.



Eau

LE CONSTAT

L'eau est une ressource précieuse qu'il faut préserver : sa qualité et sa disponibilité ne pourront être garanties et accessibles à toutes et à tous que par des choix politiques et collectifs forts. Ces dernières années, les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents et intenses, ont suscité des inquiétudes croissantes quant à la pérennité des ressources en eau. Plusieurs communes, notamment en Occitanie, ont connu des restrictions majeures, allant parfois jusqu'à menacer l'approvisionnement en eau potable. Ces phénomènes devraient se multiplier à l'échelle nationale. Parallèlement, les préoccupations liées à la qualité de l'eau du robinet se renforcent, en raison de la présence de PFAS, de résidus de pesticides et de nitrates, substances toxiques pour la santé.

La préservation des ressources en eau s'impose ainsi comme un enjeu majeur de gouvernance locale et d'aménagement du territoire, au cœur du prochain mandat des élu-es.

En chiffres

Selon les prévisions, il devrait y avoir **2 fois plus** de sécheresse des sols en 2050, comparé à la période 1976-2005*.

58 % du volume d'eau consommée en France est d'origine agricole, contre 26 % pour la consommation domestique**.

Presque **17 millions** de Françaises et de Français ont consommé au moins une fois au cours de l'année une eau contaminée aux pesticides***.

* Météo France - 2025

** Service des données et études statistiques (SDES) - 2024

*** Ministère de la Santé - 2023

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Une tarification écologique et sociale de l'eau

Les communes doivent concilier justice sociale et sobriété en repensant la tarification de l'eau, afin de garantir l'accès aux besoins essentiels tout en responsabilisant les usages et en préservant durablement la ressource.

→ **Favoriser l'accès à l'eau** : dans le cadre d'une distribution en régie, instaurer un socle universel ou un tarif social pour les mètres cubes nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels. Au-delà de ce seuil, les volumes supplémentaires seraient

facturés à un tarif plus élevé. Mettre également en place un accompagnement social à destination des ménages les plus précaires, comprenant une aide au paiement de la facture d'eau, attribuée sous conditions de ressources.

→ **Décourager la consommation excessive (de confort) d'eau** : instaurer une tarification progressive prévoyant une majoration des tarifs sur les plus grosses consommations. Les montants supplémentaires ainsi perçus pourraient renforcer le financement des agences de l'eau et offrir à la collectivité de nouvelles capacités d'investissement en faveur de la gestion durable de la ressource.

Sobriété: réduire les consommations d'eau

En 2022, déjà 700 communes ont rencontré des difficultés d'approvisionnement en eau potable (Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)). Selon le Haut-Commissariat au plan, ce phénomène va s'étendre à près de neuf territoires sur dix en France qui risquent de manquer d'eau en été à moyen terme si les tendances actuelles se maintiennent. Il est urgent que l'ensemble des acteurs prennent conscience de ces enjeux et se mobilisent collectivement pour préserver cette ressource vitale.

→ **Élaborer un plan local d'usage de l'eau**: réaliser un diagnostic des ressources et des usages locaux afin d'identifier les besoins et les risques. En concertation avec l'ensemble des usagers, y compris les professionnels, définir une organisation partagée et équilibrée des usages de l'eau, intégrant notamment les besoins liés à l'irrigation et aux activités agricoles.

→ **Valoriser les démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage de l'eau** au sein des entreprises et des administrations, sur le modèle du plan «Eau» national, en mettant en place un label distinguant les «entreprises exemplaires» et les «administrations exemplaires».

→ **Sensibiliser aux enjeux de l'eau** – son cycle, sa qualité, les gestes permettant de l'économiser ou de favoriser la récupération de l'eau de pluie – à travers des ateliers pédagogiques organisés dans les écoles, les lieux publics et les établissements municipaux, en partenariat avec des associations spécialisées.

→ **Distribuer des récupérateurs d'eau de pluie** afin de favoriser l'arrosage durable des jardins et de réduire la consommation d'eau potable.

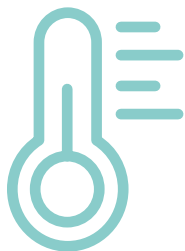
Santé et environnement: protéger la qualité de l'eau

La qualité de l'eau potable est régulièrement menacée par la pollution des rivières et des nappes phréatiques, notamment en raison de la présence de nitrates et de pesticides. Garantir une eau saine doit constituer un objectif central des politiques publiques, qui doivent également informer la population de manière transparente sur la qualité de l'eau consommée au robinet.

→ **Protéger les zones de captage d'eau**: travailler avec les agriculteurs et agricultrices du territoire afin de réduire l'usage des intrants (pesticides, nitrates) et ainsi améliorer la qualité de l'eau tout en préservant sa potabilité. Mettre en place des filières locales

durables permettant de faire évoluer les pratiques agricoles tout en offrant aux producteurs des débouchés de proximité, notamment via la restauration collective ou les circuits courts, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

→ **Informers la population sur la qualité de l'eau du robinet et sur l'état des nappes phréatiques**: diffuser ces informations par divers canaux (affichage, réseaux sociaux, réunions publiques, etc.) afin de toucher le plus grand nombre. Actualiser régulièrement les données en fonction des résultats d'analyses et de l'avancée des connaissances scientifiques.



Adaptation au changement climatique

LE CONSTAT

Vagues de chaleur, sécheresses, inondations, fragilisation de la biodiversité... Les effets du changement climatique sont déjà visibles et vont s'intensifier dans les années à venir.

Pour y faire face, il est indispensable d'adapter nos usages, de réaménager les espaces et de protéger à la fois les écosystèmes et les publics les plus vulnérables.

Si ces efforts n'exonèrent en rien l'État de ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique, les communes et intercommunalités se trouvent en première ligne pour adapter l'espace public et protéger les populations.

En chiffres

+50% c'est l'augmentation de la fréquence des canicules à l'horizon 2050*.

3700 personnes sont mortes de la chaleur en 2024**.

0,5 à 2 °C en moins dans les rues grâce aux végétaux qui permettent de lutter contre les îlots de chaleurs***.

*ADEME - 2025

**OXFAM - 2025

***ADEME - 2025

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Aménager la ville

Avec la multiplication des épisodes climatiques extrêmes, conséquence directe du réchauffement climatique, les villes disposent de leviers d'action pour améliorer le confort urbain et protéger les populations les plus fragiles. Les politiques d'aménagement du territoire doivent désormais être conçues à l'aune de l'adaptation aux effets du changement climatique – contre lequel il faut poursuivre les efforts d'atténuation – afin de construire des villes plus résilientes et plus agréables à vivre.

→ **Lutter contre les îlots de chaleur en zone urbaine**: les identifier, notamment dans les quartiers abritant les populations les plus vulnérables, puis les supprimer ou les atténuer à travers les outils de planification urbaine, tels que le Programme local de l'habitat (PLH) ou le Plan local d'urbanisme (PLU).

→ **Végétaliser l'espace public**: planter des arbres, végétaliser les toits et les trottoirs, créer des parcs, des potagers urbains, ainsi que des cours d'école et espaces d'accueil végétalisés pour les enfants et les personnes âgées, etc. Prioriser les projets d'urbanisme favorisant le verdissement de l'espace public afin de renforcer la résilience climatique locale tout en améliorant la qualité de vie des habitant-es.

→ **Désimperméabiliser les sols** afin de limiter les risques d'inondation et de réduire le stockage de chaleur lors des épisodes de canicule.

- Élaborer un plan pluriannuel d'intervention, en priorisant les travaux urgents dans les zones les plus exposées, puis en étendant progressivement les actions à l'ensemble des espaces imperméabilisés placés sous la gestion communale.
- Communiquer régulièrement sur l'état d'avancement de ces travaux afin de sensibiliser les habitant-es et les entreprises à l'importance d'utiliser des matériaux perméables et adaptés dans leurs projets de construction ou de rénovation.

→ **Rénover les bâtiments publics :** réaliser un audit énergétique approfondi du parc immobilier communal afin de disposer d'une base solide pour élaborer un plan de rénovation. Les travaux seront priorisés en fonction de

leur niveau d'urgence, notamment au regard du confort des agents et de la sécurité de la population.

→ **Organiser des diagnostics locaux santé-environnement :** associer les

habitant-es afin d'observer collectivement les réalités du terrain et de mieux comprendre les conditions de vie ainsi que les impacts concrets du changement climatique dans les différents quartiers.

Protéger la population et les services publics

Les épisodes climatiques extrêmes mettent à rude épreuve la santé des habitant-es et le bon fonctionnement des services publics. En première ligne face à ces risques, les communes et intercommunalités doivent adapter leurs politiques locales afin de garantir la sécurité, la continuité des services essentiels et la protection des publics les plus vulnérables.

→ **Installer des îlots de fraîcheur accessibles aux publics fragiles lors des fortes chaleurs :**

- Développer la végétalisation, installer des brumisateurs et ouvrir des bâtiments publics climatisés pour offrir des espaces de répit.
- Communiquer largement sur leur emplacement à travers différents canaux, en lien avec les associations accompagnant les personnes à risque.
- Compléter ce dispositif par l'installation de fontaines à eau facilement repérables dans l'espace public.

→ **Élaborer un plan de continuité des services publics en cas d'aléas climatiques** (crèches, santé, mobilité, sécurité, etc.), en cohérence avec les mesures du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Ce plan doit viser à adapter les infrastructures, renforcer les protocoles de sécurité, former les agent-es et informer le public, afin d'assurer la résilience et la continuité des services essentiels face aux événements climatiques extrêmes.

→ **Élaborer un plan d'accompagnement des publics fragilisés en cas d'aléas climatiques :** prévoir, en lien avec les CCAS, des dispositifs adaptés de relogement, de soutien alimentaire, de compensation des pertes de revenus et de garde d'enfants, afin de garantir une prise en charge rapide et coordonnée des personnes les plus vulnérables.

→ **Protéger les agents publics lors des épisodes de canicule :** leur permettre d'adapter leurs horaires de travail, de recourir au télétravail lorsque cela est possible et de bénéficier de pauses supplémentaires. Plus largement, sensibiliser la population aux risques sanitaires liés aux fortes chaleurs et aux mesures de prévention à adopter.



Énergie

LE CONSTAT

Dans un contexte mondial marqué par la raréfaction et le coût croissant des ressources fossiles, la France reste dépendante aux énergies fossiles. Pour réduire cette dépendance, nous disposons de trois leviers que sont la sobriété, l'efficacité énergétique et la production d'énergie non carbonée. Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables constitue une priorité stratégique, et les communes et intercommunalités ont un rôle moteur à jouer pour les déployer à l'échelle des territoires.

En chiffres

La consommation énergétique de la France repose encore à **60 %** sur les énergies fossiles dont presque toutes sont importées*.

Entre 2020 et 2025, le prix du kWh d'électricité (tarif réglementé) a augmenté d'environ **30 %****.

La précarité énergétique concerne environ **7 millions** de ménages en France, soit un ménage sur dix***.

* France Info/Ministère de l'environnement - 2025

** Commission de Régulation de l'Énergie - 2025

*** Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) - 2022

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Une énergie accessible à toute et tous

Selon une étude du CREDOC, plus de la moitié de la population (56 %) estime aujourd'hui que ses charges de chauffage sont lourdes, voire impossibles à assumer. Ce sentiment de précarité énergétique s'est accru dans toutes les catégories sociales, mais il touche en premier lieu les foyers à bas revenus.

→ **Lutter contre la précarité énergétique par une tarification sociale de l'énergie**: conclure, via le Centre communal d'action sociale (CCAS) ou le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), une convention avec les fournisseurs d'énergie afin de proposer une tarification sociale destinée aux ménages les plus modestes. Mettre en place un guichet d'information centralisant les aides disponibles – notamment le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) – et évaluer les besoins locaux ainsi que la possibilité d'instaurer des aides complémentaires à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

Organiser la transition énergétique

Pour être réaliste, effective et juste, la transition écologique doit être anticipée, donc planifiée, et coconstruite démocratiquement y compris au niveau de la commune ou de l'intercommunalité.

→ **Définir une stratégie locale de transition énergétique intégrée au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**, avec des objectifs chiffrés, suivis et rendus publics. Fixer des objectifs de réduction des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de rénovation thermique. Élaborer un plan d'action pluriannuel assorti d'indicateurs de suivi, et communiquer régulièrement, par différents canaux, pour informer la population des avancées.

Développer les énergies renouvelables

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, la France doit accélérer sa transition écologique, réduire de moitié sa consommation d'énergie et porter la part des énergies renouvelables à 33 %. Cette transformation implique de faire évoluer nos modèles et de modifier nos comportements. Les communes jouent un rôle central dans cette dynamique, en accompagnant localement la production et le développement des énergies renouvelables.

→ **Diversifier les sources de production d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation, géothermie, biomasse, solaire)** : réaliser une analyse des ressources naturelles du territoire, des infrastructures existantes et des besoins énergétiques de la commune, puis lancer un ou plusieurs projets pilotes

adaptés, en partenariat avec les acteurs locaux, la population et des organismes spécialisés tels que l'ADEME. Évaluer les retombées écologiques et économiques de ces projets et en assurer une communication transparente auprès du public.

→ **Impliquer les citoyen·nes dans les projets d'énergies renouvelables :**

- Encourager la création de coopératives énergétiques citoyennes et associer les habitant·es aux projets communaux, tels que l'installation de panneaux solaires ou la mise en place d'un parc éolien.
 - Organiser des réunions publiques et des groupes de travail participatifs pour recueillir leurs avis et les informer de l'avancée des travaux.
 - Offrir également la possibilité aux citoyen·nes de s'exprimer, via une consultation ou un vote, sur la manière d'utiliser une partie des ressources issues de la production énergétique.
-



Mobilités

LE CONSTAT

Le transport représente à la fois près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et constitue une source majeure d'inégalités territoriales.

La voiture individuelle, au cœur de ce double constat, contribue massivement à la pollution de l'air en milieu urbain. Si elle demeure indispensable pour de nombreux citoyen·nes, elle peut aussi devenir un piège économique, compte tenu du coût des carburants et des frais d'entretien qu'elle engendre. Les mairies et communautés de communes ont un rôle clé à jouer : proposer des alternatives au « tout voiture », rééquilibrer le partage de l'espace public entre les différents modes de transport et accompagner les publics les plus fragiles dans l'exercice de leur droit à la mobilité.

En chiffres

74 % des trajets domicile-travail se font en voiture, **87 %** dans les zones rurales*.

32 % des émissions nationales de gaz à effet de serre en France proviennent des transports de personnes et de marchandises**.

71 % des déplacements effectués en France concernent des trajets de moins de 10 kilomètres***.

* Ministère de la transition écologique – Chiffres 2019 publiés en 2024

** Territoires en transitions – 2024

*** Service des données et études statistiques – 2019

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Garantir à toutes et tous le droit à la mobilité

La mobilité est au cœur de notre quotidien. Elle structure nos territoires, conditionne notre accès aux autres, aux loisirs, au travail ou à l'école ou encore à la culture. Elle pèse aussi sur nos finances, sur notre organisation quotidienne et notre santé. Se déplacer est un droit fondamental, mais pour beaucoup de Français, cela est devenu une contrainte. Si les échelons national et régional sont essentiels, les communes ont aussi un rôle à jouer en la matière.

→ **Rendre les transports en commun gratuits pour les jeunes** de moins de 25 ans et les bénéficiaires des minima sociaux résidents de la commune.

→ **Améliorer la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** : développer des partenariats avec les acteurs publics et associatifs afin de proposer des solutions de transport adaptées, telles que des

« bons taxis », des transports partagés à la demande, ou d'autres dispositifs favorisant leur autonomie et leur inclusion.

→ **Garantir le droit fondamental à l'accessibilité** sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, en veillant à ce que 100 % des réseaux et des arrêts de transports publics soient accessibles à toutes et à tous.

Un espace public pour mieux se déplacer et sortir du tout-voiture

La voiture individuelle demeure aujourd'hui un moyen de transport indispensable pour des millions de citoyen·nes qui ne disposent d'aucune alternative pour se déplacer, faire leurs courses ou se rendre au travail. Si elle reste parfois irremplaçable, de nombreux territoires peuvent repenser leurs aménagements urbains et ruraux, ainsi que les incitations à adopter d'autres modes de déplacement.

Au-delà de leurs bénéfices environnementaux, ces solutions peuvent également favoriser des économies significatives pour les usagers.

→ **Proposer des alternatives à la voiture individuelle :** développer des solutions de covoiturage, de voitures en libre-service, de transports à la demande ou encore de parkings-relais, tout en accompagnant les usagers grâce à un suivi personnalisé dans ces changements de pratiques. Soutenir également des modes de transport innovants adaptés aux spécificités du territoire, tels que les transports d'utilité sociale (TUS) portés par les associations locales.

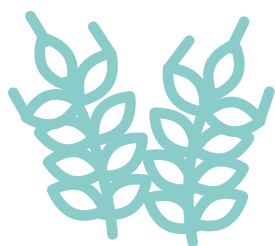
→ **Aménager l'espace public afin d'améliorer la coexistence des différents modes de transport :** dans les villes moyennes et grandes, créer des cheminements piétons clairement identifiés, des pistes cyclables larges et sécurisées, et des couloirs réservés aux bus. Installer des bornes de recharge électrique et limiter la vitesse automobile à 30 km/h afin d'améliorer la sécurité et le confort des personnes.

→ **Mettre en place un plan vélo :** réseau cyclable, signalétique, stationnement, information et soutien au développement de nouveaux services adaptés (flotte de vélos en libre-service, réparation de vélos, apprentissage...).

→ **Étendre les réseaux de transports collectifs** afin d'assurer la desserte de l'ensemble des quartiers, en particulier des quartiers défavorisés, et de les relier efficacement aux zones d'emploi, de commerce, d'activités sportives et culturelles, ainsi qu'aux secteurs de services. Rendre cette offre attractive grâce à une politique tarifaire adaptée, une fréquence renforcée, une meilleure régularité et une large amplitude horaire.

→ **Étendre et améliorer l'interconnexion du réseau de transports tout en adaptant les horaires aux besoins des habitant·es :** relier les

points de vente alimentaire, mettre en place des transports en soirée – au minimum les jeudi, vendredi et samedi – pour faciliter les déplacements entre les résidences étudiantes et les lieux festifs, et renforcer l'intermodalité en coordination avec les départements limitrophes et la Région.



Alimentation Agriculture

LE CONSTAT

En France, près d'une personne sur trois s'est déjà privée de repas pour des raisons économiques, et plus de 2,4 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2022 – un chiffre qui a triplé en dix ans, selon le Crédoc. Du côté de la production agricole, de nombreux agriculteurs et agricultrices ne parviennent plus à vivre dignement de leur travail, 18 % d'entre eux vivant sous le seuil de pauvreté.

Partout sur les territoires, des initiatives locales se développent pour relocaliser l'alimentation, faciliter l'accès à des produits de qualité, soutenir les circuits courts et renforcer le pouvoir d'agir des habitant-es.

Ces dynamiques locales, souvent portées par le tissu associatif, méritent aujourd'hui d'être consolidées et amplifiées.

En chiffres

8 millions de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire en France*.

18,3 % du budget des ménages les plus modestes (premier quintile) est consacré à l'alimentation**.

La France comptait **390 000** exploitations agricoles en 2020 (100 000 de moins en 10 ans)***.

*Secours catholique - Action contre la faim - 2024

**INSEE - 2017

***INSEE - 2024

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Une alimentation saine pour toutes et tous

Les communes doivent contribuer à garantir à toutes et tous l'accès à trois repas par jour, assurant une bonne qualité nutritionnelle, tout en sécurisant, consolidant et améliorant les dispositifs d'approvisionnement alimentaire. Il est essentiel de soutenir et d'accompagner les projets d'aide alimentaire qui placent au premier plan la qualité, la santé, le libre choix et la dignité des personnes bénéficiaires.

→ **Initier des Projets alimentaires territoriaux (PAT)** intégrant des objectifs clairs de durabilité et d'accessibilité alimentaire à l'échelle du territoire, souvent portés ou soutenus par les collectivités locales. Les PAT associent l'ensemble des parties prenantes : élu-es, technicien-nes, animateur-rices (formé-es aux méthodes d'éducation

populaire), ainsi que les habitant-es – en particulier les personnes en situation de précarité –, les producteur-rices, les associations, et les partenaires publics et privés. Ils permettent de coordonner les actions locales autour des cantines, de la santé, de l'aide alimentaire ou de tout autre projet de territoire lié à l'alimentation.

→ **Soutenir les commerces de proximité proposant une alimentation bio, durable et locale** dans leur installation et leur développement. Mettre à disposition des locaux ou emplacements à coût modéré, proposer un accompagnement administratif pour simplifier les démarches, et favoriser la création de réseaux de commerçant-es au sein de la commune ou en coopération avec les communes voisines.

→ **Soutenir le développement des projets citoyens et associatifs en faveur d'une alimentation accessible et saine**, tels que les caisses alimentaires locales, épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou structures équivalentes, ainsi que les magasins de producteurs

proposant des tarifs différenciés selon les revenus, des aides financières à l'achat ou du portage à domicile. Mettre à disposition des espaces adaptés et respectueux des personnes, assurer un accompagnement administratif, relayer leur communication, et former les bénévoles et les professionnel·les à un accueil digne et bienveillant.

→ **Initier ou déployer des espaces nourriciers sur la commune** tels que des jardins familiaux, jardins partagés, fermes urbaines, en impliquant les habitantes et habitants, avec de possibles partenariats associatifs.

Bien manger à la cantine

Chaque jour en France, environ 75 % des 12,9 millions d'élèves scolarisé·es mangent au moins une fois par semaine à la cantine (source ministère de l'Agriculture). Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit du principal repas de la journée. Ce repas doit être composé de produits durables et de qualité dont une part issue de l'agriculture biologique conformément à la loi Egalim, et rester financièrement accessible à toutes les familles.

→ **Instaurer une tarification sociale dans les cantines** : chacun·e paie son repas en fonction de ses moyens, afin de garantir à chaque enfant l'accès quotidien à un repas sain et équilibré.

Pour les enfants issus de familles hébergées, appliquer le tarif le plus bas de la cantine sur présentation d'une attestation d'hébergement. Un soutien de l'État peut être mobilisé lorsque l'une

des tranches tarifaires est inférieure ou égale à 1 €.

→ **Intégrer davantage de produits bio et locaux en restauration collective** : proposer des produits locaux, biologiques et durables dans l'ensemble des services de restauration collective – écoles, crèches, Ehpad, portage de repas à domicile, etc. – et aller au-delà des objectifs fixés par la loi Egalim.

Soutenir localement l'agroécologie

L'agroécologie est basée sur une utilisation optimale des ressources naturelles et des savoirs locaux afin de permettre un accès digne à une alimentation produite durablement. Elle constitue à la fois une réponse aux défis posés par les dérèglements climatiques, et une solution aux enjeux de réduction de la pauvreté. À tous ces titres, elle doit être soutenue par les communes et les intercommunalités.

→ **Favoriser l'installation d'agriculteur·trices en agroécologie** : acquérir ou mobiliser du foncier agricole, notamment par le biais de la préemption ou de l'aménagement foncier, afin d'y installer des exploitations en agriculture biologique, en agroécologie ou en permaculture. Recourir à des baux ruraux adaptés, tels que les baux environnementaux ou à clauses écologiques, pour garantir la pérennité de ces installations. Cette démarche contribue à soutenir l'agriculture locale et à maintenir des emplois durables sur le territoire.

→ **Favoriser le renouvellement des générations agricoles** : accompagner la transmission des fermes en finançant ou en soutenant des dispositifs d'animation locale (repérage des exploitations à céder, mise en relation cédant·es et repreneur·ses, diagnostics d'exploitation).

→ **Préserver les terres agricoles** : protéger durablement les terres agricoles en les inscrivant dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi), en mobilisant des outils tels que les Zones agricoles protégées (ZAP) ou les Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PPAEN).

→ **Soutenir l'agriculture biologique et l'agroécologie** : accompagner la transition agricole afin de réduire la pollution de l'eau (pesticides, nitrates), en travaillant avec et en soutenant les agriculteur·trices, notamment sur les zones de captage d'eau potable. Appuyer également la création de filières locales et le développement de débouchés durables pour ces productions.

→ **Déployer une communication municipale** – notamment via les supports d'affichage public – pour promouvoir les produits sains, locaux et de saison.



Participation citoyenne et lien social

LE CONSTAT

De plus en plus méfiants à l'égard du personnel politique, qu'ils jugent déconnecté de leurs réalités, nos concitoyen·nes se détournent des urnes et n'accordent que peu d'espoir à un changement venant de l'État et de ses représentants.

Une exception notable subsiste toutefois : la confiance majoritaire envers les élu·es locaux, en particulier les maires. Ce lien précieux doit être préservé et renforcé.

Pour y parvenir, et répondre aux attentes de la population, plusieurs leviers existent : une participation citoyenne accrue sur les projets structurants à travers des consultations et une information régulière, un travail de fond avec les associations sur les besoins des habitant·es et du territoire, ainsi que la consolidation du lien social.

En chiffres

184 millions d'euros d'investissement décidés par les citoyen·nes soit à peine 0,3 % des investissements réalisés par les collectivités en 2023*.

69 % des citoyens font confiance à leur maire**.

3 Français sur 4 affichent des dispositions à l'engagement local, pour l'essentiel dans le secteur associatif***.

*Réseau national des budgets participatifs cité par la fondation Jean Jaures)

**IPSOS pour AMF-CEVIPOF/SciencesPo - 2025

***IPSOS pour AMF-CEVIPOF/SciencesPo - 2025

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Donner une place et une voix à la société civile

Face à la perte de confiance envers les institutions et à la montée des populismes, un besoin urgent s'impose : redonner du souffle à la démocratie. Pour y parvenir, les municipalités ont un rôle essentiel à jouer en encourageant l'engagement citoyen, en associant les habitant·es aux processus de décision et en soutenant les organisations de la société civile.

→ **Impliquer les citoyen·nes dans les projets de la commune** : cela suppose de renforcer les services dédiés à la démocratie participative et de consolider en profondeur les dispositifs existants, tels que le référendum d'initiative citoyenne local, notamment sur les projets structurants. Cette démarche doit s'appuyer sur une logique d'aller-vers, en partenariat avec les associations,

afin d'impliquer les personnes éloignées de la vie de la cité et de faire remonter plus largement les besoins et attentes de la population. Dans ce même esprit, créer des espaces de dialogue réguliers entre élu·es et personnes en situation de pauvreté pour favoriser une écoute mutuelle et une co-construction des politiques locales.

→ **Offrir un débouché politique local aux cahiers de doléances du territoire en organisant des assemblées de co-décision**. Ces assemblées, fondées sur les doléances ou interpellations locales, réunissent des citoyen·nes tiré·es au sort, des élu·es et des acteurs et actrices de la société civile organisée (associations, collectifs, syndicats) dans un exercice de démocratie délibérative comprenant plusieurs séances d'information, de formation, d'auditions et de co-construction. Les décisions issues de ces travaux sont ensuite prises collectivement au sein de l'assemblée et soumise au vote du conseil municipal ou de l'intercommunalité.

→ **Instaurer un conseil municipal des jeunes** pour impliquer les 9-18 ans dans la vie de la cité. Ce dispositif permet de mieux répondre à leurs besoins, tout en les sensibilisant à la vie démocratique afin d'en faire des citoyen·nes éclairé·es, responsables et mobilisé·es.

→ **Soutenir le tissu local de la société civile organisée** – associations, organisations syndicales, acteurs de

l'économie sociale et solidaire (ESS) – et s'appuyer structurellement sur leurs expertises à travers des espaces de discussion et de concertation dédiés (tels que les COP territoriales). Ces espaces constituent une reconnaissance de leur connaissance fine du terrain et permettent de co-construire les politiques publiques locales de manière plus juste et efficace.

→ **Évaluer en continu la qualité de la démocratie locale** afin de l'améliorer, en s'appuyant notamment sur le Démomètre (www.demometre.org), un outil en bien commun permettant de mesurer la vivacité démocratique du territoire selon différents critères (démocratie représentative, participative, transparence et coopération).

Renforcer le lien social

Face aux algorithmes des réseaux sociaux et aux discours populistes qui polarisent et divisent, la commune doit redevenir un espace de lien et de rencontre, incitant chacun·e à sortir de chez soi, à cultiver l'empathie et à aller à la rencontre d'autrui – des personnes d'horizons variés, d'origines sociales, de statuts et de nationalités différentes.

→ **Lancer des expérimentations locales** qui favorisent l'implication citoyenne, intra et inter-quartiers. Ces expérimentations, qui permettent à chacun de mieux se connaître, peuvent par exemple s'appuyer sur un budget participatif accessible à tou·tes et dédié à l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets communs.

→ **Informers les habitant·es des évolutions et arbitrages en cours** via des canaux divers (affichage, réseaux sociaux, établissements publics, partenaires associatifs) afin de toucher un public le plus large possible.

→ **Soutenir les initiatives d'entraide entre voisin·es et l'engagement citoyen**

local : encourager les échanges de services, de savoirs et d'outils, la garde d'enfants solidaire, ainsi que l'organisation de journées citoyennes, de fêtes de quartier et d'autres actions favorisant la convivialité et la solidarité de proximité.

→ **Développer les partenariats européens et les coopérations entre collectivités** : favoriser les échanges citoyens, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que l'organisation de manifestations culturelles communes, afin de renforcer les liens entre les territoires européens et de promouvoir une citoyenneté européenne active.



Préservation des terres, de la biodiversité et accès à la nature

LE CONSTAT

Alimentation, santé, filières économiques, filtration de l'eau, purification de l'air : la biodiversité est à l'origine d'innombrables services permettant aux sociétés humaines de vivre. Elle joue également un rôle déterminant pour prévenir un emballement climatique irréversible et favoriser l'adaptation aux bouleversements en cours.

Et pourtant, l'effondrement de la biodiversité est déjà en cours : les scientifiques alertent sur le fait que « la nature décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine ».

En chiffres

30 % des oiseaux des champs et des villes ont déjà disparu en France en 30 ans*.

24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en France, sur la décennie 2011-2021, soit près de 5 terrains de football par heure**.

Près de **8 500** communes continuent d'artificialiser leurs sols alors que le nombre de ménages dans ces communes diminue***.

* Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Office français de la biodiversité (OFB) et Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) – 2018

** Observatoire de l'artificialisation des sols – 2022

*** Observatoire de l'artificialisation des sols – 2022

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

→ **Répertoire la biodiversité locale pour mieux la sauvegarder** : mettre en place un atlas de la biodiversité à l'échelle communale ou de l'intercommunalité, en se basant sur la méthodologie et les recommandations de l'Office français de la biodiversité.

→ **Lutter contre l'artificialisation des sols** en privilégiant le réaménagement des zones déjà construites et en préservant les espaces naturels et agricoles de la collectivité. À cette fin, s'opposer aux projets d'aménagement incohérents avec les objectifs de résilience et de transition écologique en s'appuyant sur l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme.

→ **Gérer et entretenir durablement les espaces naturels et espaces verts de la**

collectivité : privilégier la renaturation du littoral pour lutter contre le risque de submersion (plutôt que la construction de digues), la restauration des zones humides le long des cours d'eau pour limiter le risque de crue, ainsi que le développement de zones non tondues en bordure de route. Renforcer également la surveillance des espèces invasives et encourager des pratiques respectueuses telles que l'éco-pâturage.

→ **Végétaliser la ville jusque dans les cours d'école** : créer des potagers urbains, planter des haies le long des trottoirs et développer des murs végétalisés, afin de constituer de véritables corridors écologiques favorables à la biodiversité. Ces aménagements contribuent également à améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants.

→ **Lutter contre la pollution lumineuse qui perturbe le cycle de vie des espèces animales et végétales et contribue au réchauffement climatique** :

- Veiller au respect de la réglementation sur l'éclairage public et à son application par les acteurs socio-économiques locaux.
- Réaliser un diagnostic des pollutions lumineuses sur le territoire communal
- Élaborer un plan de réduction fondé sur ces résultats, incluant la mise en place d'une trame noire.

Cette démarche permettra à la fois de préserver la biodiversité nocturne et de réduire la consommation d'électricité de la collectivité.



Développement économique et emploi

LE CONSTAT

Le tissu économique local concentre des enjeux majeurs : emplois pourvus et à pourvoir, attractivité du territoire, développement et capacité d'adaptation.

À travers la commande publique, les cahiers des charges, les partenariats ou encore le soutien aux initiatives locales, les communes et EPCI disposent d'un levier essentiel pour promouvoir un développement économique local vertueux, aligné sur les objectifs d'une transition écologique juste, les besoins du territoire et ceux de ses habitant-es.

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

De nouveaux emplois porteurs de sens

Dans un contexte de transition écologique, le développement d'emplois porteurs de sens est un levier clé pour allier justice sociale, dynamisme économique et durabilité.

En s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire et les filières d'avenir – rénovation thermique, économie circulaire, alimentation et mobilité durables –, les communes et intercommunalités peuvent bâtir une feuille de route emploi-compétences inclusive, au service du territoire et de ses habitant-es.

→ **Développer les emplois locaux pour répondre aux engagements écologiques du territoire** : décliner, à partir du projet de territoire, une feuille de route emploi-compétences. S'appuyer sur le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), pionnier de l'écologie solidaire, pour renforcer les filières d'avenir : rénovation thermique, économie circulaire, alimentation et mobilité durables.

→ **Mettre en œuvre le droit à l'emploi** : développer des solutions locales visant

à réduire la pauvreté et le chômage tout en favorisant le développement durable du territoire. S'appuyer sur les dispositifs ayant fait leurs preuves pour accompagner les personnes en grande précarité ou privées d'emploi, tels que les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), les dispositifs Premières Heures en Chantier (PHC), Convergence ou encore Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD).

→ **Établir un cahier des charges des marchés publics au service de**

En chiffres

2,6 millions de salarié-es, soit 13,7 % de l'emploi privé total en France, sont employé-es dans l'économie sociale et solidaire*.

1150 centres commerciaux de périphérie en 2018 contre 448 en 2001**.

50 % de la commande publique des collectivités provient des communes***.

*Cour des Comptes – 2025

**Fédération représentative du commerce spécialisé PROCOS cité par le CESE – 2021

***Baromètre de la commande publique – 2024

l'écologie solidaire : accompagner l'amélioration des pratiques sociales et environnementales des sous-traitants et fournisseurs et favoriser l'emploi local à travers des critères responsables intégrés dans la commande publique.

→ **Créer une plateforme de relocalisation sur le territoire** pour aider les entreprises à identifier les opportunités locales et à remplacer des approvisionnements étrangers par des fournisseurs de proximité. Inviter les entreprises du territoire à y publier leur cahier des charges (spécificités, qualité, coûts) et permettre aux fournisseurs locaux de formuler des offres. Proposer un accompagnement dédié pour faciliter leur accès aux aides publiques, notamment locales, et soutenir la relocalisation des filières stratégiques.

Une économie locale dynamique

Les communes et les intercommunalités peuvent agir activement pour créer de la richesse, de l'emploi et du lien social, en s'appuyant sur les ressources et les besoins locaux. Le développement des circuits courts, l'innovation, la coopération entre acteurs et le renforcement de l'attractivité territoriale en sont des leviers essentiels.

→ **Soutenir les habitant-es dans leurs projets structurants pour l'économie locale** : les accompagner dans leur formation, leurs démarches administratives, la recherche de locaux et de financements, afin de favoriser l'émergence et la pérennisation d'initiatives économiques de proximité.

→ **Favoriser l'essor des commerces et services de proximité au détriment des zones commerciales** qui nuisent au dynamisme des centres-villes et centres-bourgs.

→ **Soutenir l'émergence de projets de coopération territoriale** :

- Promouvoir des alternatives à la mise en concurrence, telles que les clauses

favorisant les réponses collectives, la co-construction des appels à projets avec les acteurs locaux ou encore le lancement d'appels à communs.

- Privilégier des conventionnements pluriannuels, adaptés à la temporalité des dynamiques collectives.
- Soutenir les dépenses de fonctionnement liées à l'animation de la coopération.
- Participer à la gouvernance de ces coopérations (pôle territorial de coopération économique (PTCE), tiers-lieux, etc.) ou entrer au capital des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) porteuses de projets territoriaux solidaires



Santé et accès aux soins

LE CONSTAT

En tête des préoccupations des Français-es, la santé la santé présente des réalités très contrastées selon les territoires, alors même que la désertification médicale touche une grande partie du pays. Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous et la distance à parcourir pour consulter compliquent le suivi médical de nombreuses personnes, tandis que, dans certains territoires, trouver un-e médecin traitant relève désormais de l'impossible. Faute d'alternatives accessibles, beaucoup renoncent à se soigner.

Au-delà du curatif, se pose la question de la prévention, notamment face à la pollution des écosystèmes (eau, sols, air), qui impacte la santé physique (asthme, maladies cardiovasculaires) et mentale (stress, anxiété), touchant particulièrement les quartiers populaires, les enfants et les travailleurs exposés.

En chiffres

87 % du territoire français est classé désert médical et **6 millions** de Français-es n'ont pas de médecin traitant*.

68 % des Français-es ont déjà renoncé à au moins un acte de soin ces cinq dernières années, dont 59 % en raison du temps d'attente et 38 % en raison de la distance**.

84 % des Français-es considèrent qu'il faudrait développer les actions de prévention pour limiter l'apparition des problèmes de santé mentale***.

*Système National d'information inter-régime de l'Assurance maladie (SIIRAM) - 2025

**IPSOS pour la Fédération Hospitalière de France (FPH) - 2025

***Odoxa pour la Mutualité Française - 2024

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès aux soins

Sujet au cœur des préoccupations citoyennes, l'accès aux soins devient de plus en plus difficile, notamment dans les zones rurales et périurbaines, où la rareté des médecins généralistes et spécialistes complique le parcours de santé. Si l'État détient les principaux leviers d'action, les communes et intercommunalités peuvent, elles aussi, mener des politiques incitatives pour améliorer l'accès aux soins sur leur territoire.

→ **Favoriser une offre de soins enrichie, accessible et adaptée**: faciliter la création de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) afin de proposer des soins coordonnés aux patient-es et de renforcer la coopération entre les professionnels de santé en vue de constituer de véritables équipes de soins traitantes.

Cette démarche peut être conduite à l'échelle de l'intercommunalité ou dans

le cadre de partenariats entre communes voisines.

→ **Fidéliser les jeunes médecins**: mettre en place un dispositif communal d'accompagnement des étudiant-es en médecine conditionné à une installation sur le territoire. L'objectif est d'accompagner globalement l'installation des professionnel-les de santé, en agissant à la fois sur leur environnement

professionnel (conditions d'exercice, organisation du travail, collaboration interdisciplinaire) et sur leur qualité de vie personnelle (logement, transports, loisirs, services publics, etc.). Cet accompagnement peut prendre la forme de bourses ou d'aides au logement, des terrains ou locaux professionnels à loyer modéré, des stages en partenariat avec les structures de soins ou médico-sociales locales. Ces dispositifs, qui doivent s'inscrire dans la durée, peuvent être développés en coordination avec les collectivités voisines, les hôpitaux, les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que les universités partenaires.

→ **Faciliter les journées de vacations des médecins** : en lien avec les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), organiser l'accueil ponctuel de médecins venus en renfort en mettant à disposition des espaces dédiés, accessibles et adaptés pour leurs consultations. Assurer la coordination logistique et partenariale de ces vacations avec les

acteurs locaux de santé, notamment l'Agence régionale de santé (ARS).

→ **Installer un espace dédié pour la téléconsultation** dans des locaux accessibles et adaptés, afin de faciliter les rendez-vous médicaux à distance. Veiller à garantir la confidentialité des échanges et la présence d'un-e professionnel-le pour accompagner

les personnes moins à l'aise avec le numérique. Ce dispositif peut être mis en œuvre en partenariat avec la pharmacie de la commune, habilitée à héberger et coordonner le service, ou avec des gestionnaires d'EHPAD, afin de faciliter le suivi médical des résident-es en établissement ou à domicile.

Une politique locale qui favorise le bien-être et les prises en charge médicales adaptées

Échelon le plus proche du terrain, les municipalités sont souvent les mieux placées pour prendre en compte les spécificités locales et adapter les réponses aux besoins de prise en charge médicale sur leur territoire.

→ **Favoriser l'installation des structures médicales non-lucratives dans lesquelles le bien-être des patient-es et du personnel tient une place centrale.**

Lors du choix des prestataires, ne pas se limiter aux critères tarifaires, mais prendre également en compte la qualité de la prise en charge, le modèle de gestion et la réputation des structures, afin d'éviter les effets d'aubaine financiers liés à certaines structures lucratives, souvent critiquées pour leurs dérives. Une vigilance similaire doit être portée

aux structures d'accueil de la petite enfance et à celles destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie.

→ **Favoriser une proposition de soins adaptés pour les personnes âgées** : contribuer à la conclusion de partenariats entre les EHPAD, les professionnels de santé du territoire et les partenaires publics afin d'améliorer l'offre de soins et de favoriser la fluidité des parcours de soins des personnes âgées du territoire.

→ **Développer les prises en charge pour la santé mentale sur le territoire** : s'appuyer sur la création ou le renforcement des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) pour mettre en réseau les professionnel-les et les usager-es. Organiser des campagnes de prévention ciblées, notamment – mais pas uniquement – à destination des jeunes en situation de fragilité psychologique. Pour cela, établir des partenariats avec les acteurs compétents : Éducation nationale, ARS, Département, associations de santé mentale et mutuelles.

Des dispositifs locaux de prévention

Les municipalités peuvent jouer un rôle en matière de prévention, d'éducation pour la santé et de santé publique en favorisant l'accès à l'information, à la prévention et aux soins, tout en luttant contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

→ **Favoriser et faciliter l'accès à l'activité physique et sport-santé** :

- Développer des partenariats avec les professionnel-les de santé, les clubs sportifs et les associations locales afin de proposer des activités physiques adaptées à tous les publics, notamment les personnes âgées, les malades chroniques et les personnes éloignées de la pratique sportive.
- Mettre à disposition les équipements municipaux, soutenir la formation d'éducateurs spécialisés en sport-santé et intégrer cette dimension dans les politiques locales de santé publique.

- Encourager la création de parcours de santé, d'activités douces en plein air et de créneaux spécifiques dans les structures existantes, en lien avec les maisons sport-santé ou les dispositifs régionaux.
- Adapter les horaires d'ouverture des équipements sportifs pour répondre aux nouveaux besoins liés au développement du sport-santé, notamment par une amplitude horaire élargie.

→ **Lutter contre la pollution de l'air** : Après le recul des parlementaires sur les zones à faibles émissions (ZFE),

les municipalités doivent adopter des politiques volontaristes pour réduire la pollution de l'air et ses impacts sur la santé, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Cela peut se traduire par une végétalisation massive des axes routiers, des écoles et des lieux de travail, le déploiement d'un réseau de capteurs avec affichage public pour sensibiliser la population, ainsi que la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de mobilités douces (voir thème Mobilités).



Solidarités

LE CONSTAT

Ces dernières années, la pauvreté et les inégalités ont atteint un niveau inédit depuis trente ans. Les banques alimentaires et les centres d'hébergement d'urgence, saturés par la demande, peinent à répondre à toutes les sollicitations, allant parfois jusqu'à devoir prioriser parmi les urgences.

De nombreuses personnes en situation de vulnérabilité, souvent isolées, n'osent pas demander les aides auxquelles elles ont droit. Face à ce constat, le soutien aux personnes doit s'inscrire dans une politique municipale volontariste, adaptée à la diversité des publics, et appuyée sur l'expertise des réseaux associatifs.

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Contre l'exclusion et la grande pauvreté

L'exclusion et la pauvreté touchent tous les aspects de la vie, leurs causes et conséquences s'entremêlant souvent dans une spirale difficile à rompre. Chaque moment de rencontre et chaque soutien apporté peut pourtant changer une trajectoire de vie. Les communes ont, à ce titre, un rôle de proximité essentiel, mais aussi une responsabilité dans la conception des politiques publiques, qui doivent évaluer et anticiper leurs impacts sur les personnes les plus pauvres.

→ **Prévenir l'isolement des personnes, notamment âgées ou en situation de handicap**, en développant des initiatives favorisant le lien social, telles que des événements de convivialité ou des projets de logements intergénérationnels. Soutenir les associations locales qui leur viennent en aide, en complémentarité des dispositifs existants – services d'aide à domicile, centres de ressources territoriaux, etc. – afin de garantir une présence et un accompagnement de proximité sur l'ensemble du territoire.

→ **Venir en aide aux personnes vulnérables** : développer des dispositifs d'accueil, d'aller-vers et d'accompagnement adaptés – maraudes, accueils de jour, domiciliation administrative, mobilisation des services sociaux municipaux, etc. Porter une attention particulière aux personnes les plus vulnérables à la rue – familles avec enfants, femmes seules, mineur-es non accompagné-es, etc. – en leur proposant une mise à l'abri à court, moyen et long terme, adaptée à leur situation et à leurs besoins.

En chiffres

9,8 millions

de personnes en situation de pauvreté en France*.

Près de **300 000** personnes sans logement**.

12 % des plus de 15 ans en situation d'isolement relationnel***.

* Insee - 2023

** Observatoire des inégalités - 2023

*** Enquête Solitudes de la Fondation de France - 2024

→ **Mobiliser les espaces vacants pour répondre à la crise du logement d'urgence** : soutenir des projets d'habitat intercalaire, c'est-à-dire des solutions temporaires d'hébergement dans des espaces inoccupés, destinées aux publics les plus vulnérables, en partenariat avec les acteurs locaux publics et privés. Pour encourager la multiplication de ces initiatives, il est essentiel d'assurer une communication active sur ces projets, à travers différents canaux d'information.

→ **Prévenir l'aggravation de la grande exclusion** en viabilisant les campements et bidonvilles (raccordement aux réseaux, ramassage des déchets, etc.) et en refusant les évacuations de lieux de vie informels.

→ **Prévenir l'extrême pauvreté** en pérennisant les aides sociales locales et en mettant en place un filet de solidarité territoriale, pour les personnes en situation de pauvreté.

Lutter contre la précarité alimentaire

Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire font face à des enjeux multiples : diversification des profils et des besoins des personnes recourant à l'aide, augmentation du non-recours aux droits essentiels, diminution des moyens et augmentation des files actives, crise des métiers du social. Face à ce constat, les communes disposent de leviers d'action concrets pour soutenir et renforcer ces acteurs.

→ **Promouvoir des dispositifs de soutien à une alimentation de qualité, favorisant un accueil digne et respectueux des personnes** : restaurants solidaires, épiceries sociales, cuisines partagées, etc. Mettre à disposition des locaux adaptés, accorder un soutien financier aux associations et encourager les expérimentations de caisses communes d'alimentation.

→ **Coordonner la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire** :

- Réaliser un diagnostic territorial pour évaluer l'état de la précarité alimentaire
- Recenser les solutions existantes, afin d'identifier les manques – tels que les déserts alimentaires ou les problèmes d'accessibilité aux lieux d'approvisionnement.
- Soutenir la qualité des actions menées.

- Articuler ces actions avec les autres politiques locales pertinentes : santé, accès aux droits, agriculture et alimentation durables, politique de la ville, etc.

→ **Participer à la construction d'une gouvernance territoriale autour de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'accès à une alimentation de qualité**, en favorisant la participation active des habitant-es, notamment des personnes concernées par la précarité alimentaire. Former les élu-es, technicien-nes et animateur-trices de projets alimentaires territoriaux (PAT) aux enjeux de précarité et de durabilité, ainsi qu'aux méthodes de participation citoyenne.

Reconnaître à chacun-e sa place dans la cité

La ville du pouvoir de vivre se construit autour d'un principe essentiel : personne ne doit être laissé au bord du chemin. Reconnaître à chacun-e sa place dans la cité, c'est promouvoir une société inclusive, fondée sur l'égalité des droits et la dignité de toutes et tous. En agissant ainsi, les municipalités contribuent à renforcer la cohésion sociale et à tisser un lien durable entre les habitant-es.

→ **Œuvrer à l'accueil et l'intégration effective des personnes exilées** : mener une politique volontariste d'accueil et d'accompagnement des personnes exilées, en s'appuyant si besoin sur les ressources et analyses du réseau ANVITA. Les communes doivent veiller à faciliter la situation de ces personnes dans l'ensemble de leurs besoins : se loger, se soigner, se nourrir, apprendre la langue, rendre effective la scolarisation des enfants (information auprès des parents, cours de langue, mentorat, soutien psychologique etc.). Elles doivent en ce sens mobiliser autant que possible les ressources municipales, notamment en termes de patrimoine immobilier, pour appuyer les politiques publiques destinées aux étrangers qui ne relèvent pas directement de leur compétence (accueil des demandeurs d'asile, protection des jeunes étrangers isolés etc.). Elles peuvent s'appuyer sur

le tissu associatif local, et intégrer des dispositifs de parrainages républicains pour les étrangers nouvellement arrivés sur le territoire.

→ **Rendre le territoire accessible pour les personnes en situation de handicap** : réaliser un état des lieux de l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) et de la voirie, puis, le cas échéant, élaborer un plan pluriannuel de mise en accessibilité, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs spécialisés, notamment les associations de personnes concernées. Accompagner et inciter les commerçant-es dans la mise en accessibilité de leurs locaux, et veiller à ce que tout nouvel investissement ou projet de rénovation respecte une accessibilité complète, conformément à la législation en vigueur.

→ **Soutenir les publics fragiles, notamment les familles monoparentales** – composées à plus de 80 % de femmes seules avec enfant(s) – en les accompagnant dans leurs démarches administratives, en proposant des aides adaptées et des activités favorisant le lien social pour lutter contre l'isolement. Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes, développer des partenariats institutionnels (CAF, etc.) et associatifs.

→ **Renforcer la mobilisation en matière d'hébergement d'urgence**, notamment pour faire face aux violences conjugales. Face à l'augmentation du nombre de situations signalées, les collectivités doivent agir activement en facilitant la création d'hébergements d'urgence dédiés, puis de logements pérennes, tout en soutenant les associations spécialisées qui accompagnent les femmes concernées dans ces phases de transition et de reconstruction.



Services publics, services au public

LE CONSTAT

Dans les territoires ruraux et périphériques, les services publics (poste, écoles, hôpitaux, sécurité, transports, etc.) s'éloignent ou disparaissent progressivement. Cette évolution complique la vie des habitant·es et entraîne la fermeture en cascade d'autres services essentiels – cabinets médicaux, commerces, cafés, etc. – participant ainsi à la dévitalisation des territoires.

Pourtant, les services publics constituent le cœur battant des territoires: leur retrait provoque inévitablement des déplacements de populations jeunes et d'activités économiques vers les zones urbaines. Celles et ceux qui restent voient leur quotidien se complexifier, plus encore si elles ou ils sont victimes de la fracture numérique ou d'illectronisme.

Si les Espaces France Services permettent de rétablir un contact humain direct, ils demeurent trop peu nombreux et insuffisamment dotés pour garantir à chacun·e un accès effectif à ses droits.

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

→ **Contribuer au maintien et/ou au retour des services publics de proximité, en favorisant un accès physique à moins de 30 minutes en voiture de toute habitation:** poste, école, soins, sécurité, culture, transports en commun, etc. Les municipalités et intercommunalités peuvent, en lien avec l'État et les collectivités partenaires, soutenir, accueillir ou cofinancer ces services essentiels pour garantir une présence publique sur le territoire.

→ **Garantir un accueil social de proximité,** sous forme de guichets de premier niveau, fixes ou itinérants, accessibles à toutes et tous. Ces points d'accueil doivent proposer des espaces multimédias équipés,

animés par des personnels formés aux outils numériques et sensibilisés aux différents types de handicap, afin de permettre l'accompagnement de chacun·e dans ses démarches.

→ **Créer une ou plusieurs maisons – ou points publics – d'accès aux droits dans chaque commune ou intercommunalité,** et veiller à leur bon fonctionnement grâce à des effectifs suffisants permettant d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives (par exemple, pour le remplissage de formulaires en ligne). Organiser également des permanences délocalisées, au plus près des lieux d'habitation, afin de rejoindre les

En chiffres

2840 espaces d'accueil accessibles à moins de 30 minutes par la population, mais pas toujours de moyens de transport pour s'y rendre*.

13 millions de personnes en difficulté avec le numérique**.

30 % des Français ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre***.

88 % des communes sont rurales pour 33 % des Français qui y vivent****.

* Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux - 2023

** Rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux - 2023

*** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) - 2023

**** INSEE - 2021

personnes qui ne se déplacent pas vers les locaux communaux.

→ **Soutenir les initiatives Territoires Zéro Non-Recours** pour repérer, comprendre et lever les obstacles à l'accès aux droits en lien avec les personnes concernées.

→ **Renforcer l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS)** et améliorer la communication autour des aides municipales, afin de les rendre plus accessibles et de favoriser l'automatisme de l'accès aux droits pour l'ensemble des habitant·es.



Accès aux vacances et au répit

LE CONSTAT

Aujourd'hui en France, près de 40 % de la population ne part pas en vacances chaque année. Derrière ce chiffre, ce sont des millions de femmes, d'hommes et d'enfants, des familles entières, privées d'un droit essentiel : celui de bénéficier d'un temps de repos, d'épanouissement et de lien social.

Les vacances permettent à chacun·e de se ressourcer, de retrouver confiance, de renforcer les liens familiaux et d'ouvrir de nouveaux horizons.

Pourtant, ce droit reste inégalement réparti, fortement conditionné par le niveau de vie, le statut professionnel, la situation familiale, l'état de santé, le handicap ou encore le territoire d'habitation. Les municipalités peuvent agir concrètement pour faire du projet vacances une réalité accessible à toutes et tous.

En chiffres

40 % de la population ne part pas en vacances chaque année ;
58 % pour les personnes ayant des revenus inférieurs à 1285 euros*.

8 à 11 millions de personnes apportent une aide régulière à un proche en situation de handicap, d'autonomie réduite ou de maladie chronique**.

92 % des aidants en charge lourde et 72 % en charge moyenne expriment un besoin de moments de répit***.

* Observatoire des inégalités - 2025

** BVA-Fondation APRIL - 2019

*** DREES - 2012

CE QUE PEUVENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Pour encourager et faciliter l'accès aux vacances

Favoriser l'accès aux vacances pour toutes et tous, c'est affirmer le droit au repos, à la découverte et à l'émancipation. Les territoires ont le pouvoir d'agir pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances, favorisant ainsi l'inclusion, le bien-être et la cohésion sociale.

→ **Créer un guichet unique d'information sur les aides aux vacances** : ce guichet aura pour mission de centraliser l'ensemble des dispositifs existants afin de faciliter les départs en vacances pour toutes et tous. Il devra être accessible au public à travers des points d'information physiques situés dans les Centres communaux d'action sociale,

les mairies, les offices de tourisme ou encore les Maisons France Services, lorsque celles-ci existent.

→ **Encourager et conforter l'accès aux vacances pour les jeunes** : développer des initiatives spécifiques afin de permettre aux jeunes, notamment les plus vulnérables, de partir en vacances.

Cela passe par des campagnes de sensibilisation au droit aux vacances, menées avec et auprès des jeunes, ainsi que par des partenariats avec les associations pour identifier ceux qui ne partent jamais et les accompagner dans la construction d'un projet vacances, leur offrant ainsi la possibilité de découvrir de nouveaux horizons.

→ **Intégrer le droit et l'accès aux vacances dans les formations initiales et continues des travailleurs sociaux et des agents publics**. Ces temps de formation doivent permettre une meilleure

compréhension des réalités vécues par les personnes en situation de précarité, de leurs ressentis et aspirations, et faire des vacances un véritable levier de transformation sociale et d'inclusion.

→ **Valoriser les équipements touristiques municipaux – tels que les campings en régie – afin de renforcer leur visibilité et de dynamiser leur fréquentation.**

→ **Valoriser les équipements touristiques municipaux** pour leur donner une visibilité d'accueil (camping en régie) et ainsi les dynamiser leur fréquentation.

Pour soutenir les aidant-es familiaux

Soutenir les aidant-es familiaux, c'est reconnaître l'engagement essentiel de celles et ceux qui accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie, en situation de handicap ou malade. En développant des dispositifs de répit, d'accompagnement et de formation, les territoires contribuent à améliorer la qualité de vie des aidant-es et des aidé-es, tout en renforçant la solidarité et la cohésion sociale.

→ **Soutenir les proches aidant-es** qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Les centres communaux d'action sociale (CCAS) doivent être des acteurs clés pour les reconnaître, accompagner et soulager. Ils peuvent aider les aidant-es à constituer leurs

dossiers pour accéder aux aides spécifiques (Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap, etc.), les informer sur leurs droits, les orienter vers les dispositifs existants et en développer de nouveaux selon les besoins identifiés sur le territoire.

→ **Créer des lieux de répit** tels que des Maisons des aidants, proposant des espaces d'accueil conviviaux (cafés-rencontres), des ateliers de bien-être, des groupes de parole animés par des psychologues, ainsi que des informations sur les droits et dispositifs d'accompagnement.

→ **Mettre en place des « Chèques-répit » ou « Pass-répit »** pour financer des solutions de répit destinées aux aidant-es, telles que des heures de garde à domicile ou des séjours temporaires en établissements spécialisés.



Créé en 2019, le Pacte du Pouvoir de Vivre est un collectif de 63 organisations parmi les plus reconnues de la société civile organisée française, aussi diverses dans leur statut (associations, fondations, ONG, syndicat, mutuelles...) que dans leurs domaines d'action – environnement, lutte contre la pauvreté, logement, travail, jeunesse, ESS, migration... Cette alliance inédite agit afin que les questions sociales, environnementales et démocratiques, qui sont indissociables, soient prises en compte dans les décisions politiques et dans le débat public au niveau local et national.

www.pactedupouvoirdevivre.fr

